

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **05 mai 2023**
Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, Mme DORIZON Betty, Mme BREJEON Gaëlle, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. JACSON Fabrice, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne,**

ABSENTS EXCUSES : **M. BUROT Pascal, Mme MICHAUT Bernadette, Mme JANNETEAU Lysiane, qui ont donné procuration respectivement à Mme GUIDAL Valérie, Mme BREJEON Gaëlle et M. AIRAULT Stéphane**
Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

1 - Approbation du procès-verbal de la Réunion 13 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

2 - Travaux dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Le Conseil Municipal :

- valide le programme de travaux
 - valide le plan de financement
 - donne pouvoir à Madame le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention et commander les travaux.
-

Objet : CCT : modification des statuts

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés tels que présentés.

Objet : CCT : renouvellement de l'adhésion au Pôle Prévention

Il est proposé de signer la convention d'adhésion, relative au Pôle Prévention, pour la période 2023-2025.

Le Conseil Municipal :

- valide ce renouvellement,
 - donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention.
-

Objet : Proposition d'adhésion au service d'assistance à la gestion des archives

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- valide l'adhésion à l'assistance à la gestion des archives.

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement : tarification 2023 – 2024

Une proposition tarifaire applicable à compter des vacances d'été est présentée :

Tarifs applicables à compter du 10/07/2023	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
Accueil péri-scolaire	Enfants commune		Hors commune	
Forfait matin & soir	4,43	4,63	5,55	5,8
Vacation matin ou soir		2,88		3,60
Vacation matin	2,22	2,32	2,78	2,90
Vacation soir	2,75	2,88	3,45	3,60
Accueil du mercredi - repas non compris	Enfants commune		hors commune	
Forfait journée	11,05	11,55	13,8	14,42
1/2 Journée	5,55	5,80	6,94	7,25
Coût repas	3,27	3,27	3,27	3,27
Retard	2,68	2,68	2,68	2,68
Centre de loisirs – repas compris	Enfants commune		hors commune	
Journée	13,43	15,00	19,09	25,00
Petite sortie	5,39	7,50	7,50	12,50
Grande sortie - mini camp	13,43	14,00	13,43	14,00

Le Conseil Municipal,

- valide les tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour 2023-2024, tels que présentés,
- valide l'ouverture des réservations à la journée, pendant les vacances scolaires,
- précise que les réservations à la semaine seront retenues prioritairement,
- précise que les enfants de la commune restent prioritaires par rapport aux enfants hors commune.

Objet : Village de gîtes : programmation de travaux et d'équipements

Le Conseil Municipal :

- valide les travaux de remplacement des 5 portes d'entrée restantes et les portes intérieures de 3 gîtes,
- valide l'achat de 3 canapés convertibles,
- autorise Mme le Maire à signer les devis relatifs à cette campagne de travaux et aménagement des gîtes,
- donne pouvoir à Mme le Maire de déposer un dossier de subvention auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Objet : Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie.

L'Association des Maires de France a publié une note sur les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- **Décide d'appliquer les nouveaux taux plafonds,**
 - Charge Mme le Maire d'établir le titre de recette correspondant.
-

Objet : Refonte du site internet de la Commune

Présentation par Stéphane AIRAULT.

La Commission « information-communication » a travaillé sur un projet de refonte du site internet de la Commune.

Plusieurs sociétés ont été contactées et la commission a retenu celle de la société TABULA RASA dont le siège est à LA PEYRATTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **valide le projet de refonte du site internet** de la Commune,
 - décide de ne pas souscrire, pour le moment, aux différentes options proposées,
 - **valide et donne pouvoir à Mme le Maire de signer le devis** de la société *Tabula Rasa* pour un montant de 2 642,00 € HT.
-

Objet : Espace NERIKA : résultats de l'audit énergétique.

Madame la Maire rappelle la délibération du 20 février dernier autorisant la réalisation d'un audit énergétique préalable à l'élaboration d'un programme de travaux pour la rénovation de l'espace NERIKA.

Elle présente le rapport d'audit remis par le bureau d'études CEBI, suite au relevé effectué sur site le 21 mars.

Il est précisé que le bâtiment n'est pas soumis au décret tertiaire qui oblige à atteindre des pourcentages de réduction énergétiques par rapport à une année de référence (40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050) mais que les préconisations suivent ces objectifs.

Scénario 1 : Eclairage 100% LED et radiateurs à fluide caloporteur :

Remplacement de l'ensemble des radiateurs électriques par des radiateurs à fluide caloporteur, éclairage 100 % LED.

Coûts estimatifs	7 400 €
Gains de consommation énergétique	21 %

Scénario 2 : Eclairage 100% LED - radiateurs à fluide caloporteur – enveloppe

Scénario 1 + enveloppe :

Remplacement de toutes les menuiseries, isolation du plafond par 400 mm de laine de verre déroulée, isolation thermique par l'intérieur avec 140 mm de laine de verre.

Coûts estimatifs	79 300 €
Gains de consommation énergétique	58 %

Scénario 3 : Eclairage 100% LED – Enveloppe – VMC SF – PAC air/air

Eclairage 100% LED, enveloppe (menuiserie-isolation intérieure et plafonds), remplacement des radiateurs électriques par une PAC air/air, installation d'une VMC SF pour le traitement hygiénique de l'air.

Coûts estimatifs	90 683 €
------------------	----------

Gains de consommation énergétique 54 %

Scénario 4 : Eclairage 100% LED – Enveloppe – VMC DF – PAC air/air

Eclairage 100% LED, enveloppe (menuiserie-isolation intérieure et plafonds), remplacement des radiateurs électriques par une PAC air/air, installation d'une VMC DF pour le traitement hygiénique de l'air.

Coûts estimatifs 100 043 €
Gains de consommation énergétique 63 %

L'ensemble des scénarii ne tient pas compte du devis de réfection de la couverture dont le montant est estimé à 20 245,68 € HT.

Pour mémoire, il a été inscrit au budget 2023, une somme de 50 000 €, correspondant aux devis actuellement en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'affiner et de reporter ce projet à 2024,**
- **Retient le scénario 2** proposé par les services du SIEDS.

Objet : Site de La Ballastière

*** Parc à moutons**

L'enclos est terminé.

En attente du devis pour l'achat des animaux.

*** Traitement de l'étang**

Il a été décidé de reporter le traitement de l'étang d'un an.

*** Equipement dans les gîtes**

Une commande de divers équipements a été réalisée

- 9 lave-linge (chaque gîte est maintenant équipé),
- 4 fours
- 1 réfrigérateur,
- 3 plaques de cuisson

Objet : Groupe scolaire – Acquisition du bâtiment modulaire

Il est proposé d'étudier l'option d'achat du bâtiment modulaire installé au groupe scolaire.

La société COUGNAUD présente un devis pour l'acquisition de ce bâtiment : 43 175.82 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- **décide de ne pas valider l'offre d'achat du bâtiment modulaire**, et reconduire la location pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Objet : Revalorisation des Contrats d'Engagement Educatifs

Compte tenu de l'évolution du taux du SMIC, 11.52 € au 01/05/2023, il est proposé de recalculer les forfaits journaliers applicables aux animateurs recrutés dans le cadre des CEE :

- Animateur faisant fonction de directeur : 86.65 € arrondi à 86.70 € brut
- Animateur : 80.64 € arrondi à 81.00 € brut
- ½ journée d'animation : 40.32 € arrondi à 40.50 € brut
- Journée de préparation : 34.56 € arrondi à 35.00 € brut

Le Conseil Municipal valide les forfaits journaliers, tels que présentés.

Objet : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Deux-Sèvres :

Le Conseil Municipal valide l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Deux-Sèvres.

Objet : Journée Festive

Mme le Maire rappelle que la Journée Festive est programmée le 9 juillet prochain.

Un feu d'artifice à La Ballastière clôturera cette journée.

Objet : Enquête Publique – SAS BIOMASSE THOUARSAISE

Une enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le projet porté par la SAS BIOMASSE THOUARSAISE est actuellement en cours.

Objet : SIEDS – Appel à projets pour les projets d'autoconsommation

D'éventuels projets d'autoconsommation feront l'objet de réflexion lors de prochaines réunions

Objet : Devis d'équipements divers

Il est décidé de ne pas valider ces offres.

Objet : Taxe d'Aménagement

Mme le Maire rappelle que les délibérations relatives à la Taxe d'Aménagement doivent être prises avant le 1^{er} juillet en cas de modification de taux ou des conditions d'exonération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide du maintien des taux actuels, soit 1.5 %.

Objet : Repas des aînés

Le Conseil Municipal décide de programmer le prochain repas des aînés à la date du 9 décembre 2023.

Fait et délibéré en Mairie le 15 mai 2023.

Le Maire, Valérie GUIDAL,

Le secrétaire de séance, Stéphane AIRAULT,